

La transmission à titre gratuit de l'entreprise



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Appréhender les aspects fiscaux de la transmission à titre gratuit de l'entreprise
- Maîtriser les règles applicables en matière de plus value et de droits d'enregistrement
- Connaître les différents mécanismes permettant d'alléger la fiscalité de la transmission



MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Aperçus des différents textes fiscaux
- Analyse des conséquences concrètes des régimes de faveur applicables en matière d'impôts directs et de droits d'enregistrement



SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Plan détaillé
- PowerPoint



FORMATEURS

Valérie BOUÉ ou Virginie KERREST
et Danièle COLAS ou Pascal BARDOUX
Juristes consultants du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



RÉF. CSN

000024



PUBLICS

Notaires - Clercs

PRÉ-REQUIS

Intermédiaire
Expert



PLUS-VALUE

Bien préparer
sa transmission
d'entreprise
à titre gratuit



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1

PLUS VALUES PROFESSIONNELLES

- Partie 1 : Principes : donation/succession = fait générateur de PV
- Partie 2 : Régimes d'exonération
 - section I : 238 quindecies du CGI
 - section II : 151 septies du CGI
- Partie 3 : Reports
 - section I : 41 du CGI
 - section II : 151 nonies II du CG

4h

2

DROITS D'ENREGISTREMENT

- Partie 1 : Transmission des parts ou actions de société ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale (CGI art. 787 B)
 - section I : Champ d'application
 - section II : Remise en cause du régime
- Partie 2 : Transmission à titre gratuit d'une entreprise individuelle
 - section I : Champ d'application
 - section II : Remise en cause du régime
- Partie 3 : Transmission à titre gratuit à un salarié (CGI art. 790 A)
 - section I : Champ d'application
 - section II : Remise en cause du régime

4h